

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi 4 février 2020** à la **Maison du citoyen** située au **12090, rue Notre-Dame Est**, la demande de dérogation mineure suivante :

12434, boulevard Saint-Jean-Baptiste - lot 1 249 090 - district de La Pointe-aux-Prairies.

Lot 1 249 090 à subdiviser en deux lots.

Permettre que les lots projetés 6340349 et 6340350 soient d'une superficie minimale de 358,9m² et 358,8m² respectivement, plutôt que de 470m² (Règlement sur le lotissement (RCA09-L01), article 9, paragraphe 4).

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Fait à Montréal, le 14 janvier 2020

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat